

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AFIGEC
AUDIT FINANCE INFORMATIQUE GESTION EXPERTISE COMPTABLE
Société à responsabilité limitée au capital de 4 402 000 euros
Siège social : 26/28 rue Marius Aufan
92300 LEVALLOIS-PERRET
324 021 542 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trente septembre,
À huit heures,

Les associés de la Société AFIGEC AUDIT FINANCE INFORMATIQUE GESTION EXPERTISE COMPTABLE, société à responsabilité limitée au capital de 4 402 000 euros, divisé en 22 010 parts de 200 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence sous format numérisé prévu par l'article R. 225-95 du Code de commerce signée par les associés présents.

Sont présents :

Société ALEOS EXPERTISE AUDIT ET CONSEIL propriétaire de 1 678 parts
représentée par sa cogérante, Madame Sophie JAMIN

Monsieur Jean-Claude ALLAIN
Au titre d'un prêt de consommation de 1 part

Société AMALGAMA INOV propriétaire de 342 parts
représentée par son Gérant Matthieu HANACHOWICZ

Madame Cinthia ATTLANE, propriétaire de 1 part

Société BEQ EXPERTISE AUDIT ET CONSEIL 100 parts
représentée par sa Gérante, Madame Betty QUINCHON

Société BJC AUDIT ET FINANCE, propriétaire de 600 parts
représentée par son Gérant, Monsieur Jean-Christophe BUSSON

Madame Valérie BLEUZÉ, propriétaire de 1 part

Société BURTIN ET ASSOCIES -JMFB PARTICIPATIONS, propriétaire de 6 336 parts
représentée par son Gérant, Monsieur Florent BURTIN

Société B&D EXPERTISE propriétaire de 697 parts
représentée par son Gérant, Monsieur Jérôme REBISCOUL

Monsieur Florent BURTIN, propriétaire de 1 part

Monsieur Jean-Marie BURTIN, propriétaire de 1 part
Représenté par Monsieur Florent BURTIN

Monsieur Jean-Christophe BUSSON, propriétaire de 1 part

Société CHALLENGER, propriétaire de 331 parts
représentée par son Gérant, Monsieur Yannis GIRAUD

Société CHAUVIN CONSEIL EXPERTISE propriétaire de 13 parts
représentée par son Gérant, Monsieur Pierrick CHAUVIN

Société CREARE SUCCESSIO
En pleine propriété 1 897 parts
Au titre de prêts de consommation 2 529 parts
représentée par sa Gérante Madame Cinthia ATTLANE

Monsieur Olivier DUBRULLE propriétaire de 1 part

Société EMIA CONSEIL propriétaire de 99 parts
représentée par sa Gérante, Madame Ashia LEMONIER

Société EXALTA propriétaire de 98 parts
représentée par sa Gérante, Madame Aurélie CAVALIÉ

Société FERAUDIT, propriétaire de 826 parts
représentée par son Gérant, Monsieur Jean-Nicolas FERRAND

Monsieur Jean-Nicolas FERRAND, propriétaire de 1 part

Société FRESQUET & ASSOCIES, propriétaire de 135 parts
représentée par son Gérant Monsieur Jean-Paul FRESQUET

Société FLB SERVICES, propriétaire de 32 parts
représentée par son Gérant, Monsieur Florent BURTIN

Société GAJEC, propriétaire de 120 parts
représentée par sa Gérante, Madame Gaëlle JEAN

Société GALATEE, propriétaire de 788 parts
représentée par son Gérant, Monsieur Franck NEGREL

Monsieur Yannis GIRAUD, propriétaire de 1 part

Madame Marie-Aurore JACQUES, propriétaire de 1 part

Madame Sophie JAMIN, propriétaire de 357 parts

Madame Gaëlle JEAN, propriétaire de 1 part

Monsieur Bruno JEUNEMAITRE-KALTWASSER, propriétaire de.....355 parts

Société KISLEV CONSEIL propriétaire de 89 parts
représentée par son Gérant, Monsieur Dan ZERBIB

Madame Annie LE LOSTEC
Au titre d'un prêt de consommation de 1 part

Société LEAD CONSEIL, propriétaire de 301 parts
représentée par sa Gérante, Madame Cinthia ATTLANE

Monsieur François LEBOUVIER, propriétaire de 1 part

Société LFINANCE, propriétaire de 327 parts
représentée par son Gérant, Monsieur François LEBOUVIER

Société MA RH Talent, propriétaire de 18 parts
représentée par sa Gérante, Madame Marie-Aurore JACQUES

Société MEKIDAD CONSULTING propriétaire de 87 parts
représentée par son Gérant Monsieur Abderrahman MEKIDAD

Monsieur Franck NEGREL, propriétaire de 1 part

Société PERIER CONSULTING, propriétaire de 1 338 parts
représentée par son Gérant, Monsieur Dominique PERIER

Monsieur Dominique PERIER, propriétaire de 1 part

Société P&L MDP CONSEILS propriétaire de 98 parts
représentée par sa Gérante Madame Maïté PEREIRA

Société PROPHYLAXIS EXPERTISE-COMPTABLE propriétaire de..... 356 parts
représentée par son Gérant Monsieur David HENNION

Madame Betty QUINCHON, propriétaire de 1 part

Monsieur Jérôme REBISCOUL propriétaire de 1 part

Société XANTHYLENE propriétaire de 320 parts
Représentée par Madame Marlène PERNOT

Société MLC ADVISORY, propriétaire de 83 parts
Représentée par Madame Marlyne CODO

Société MARTEL SOCIETE INVESTISSEMENT, propriétaire de 83 parts
Représentée par Monsieur Vincent MARTEL

Société FRISAMAEC propriétaire de 827 parts
Représentée par Madame Julie GALOPHE

Société MALAGA propriétaire de 403 parts
Représentée par Monsieur Xavier HUAULT-DUPUY

Société SERENFI CONSULTING, propriétaire de 78 parts
Représentée par Madame Magalie POIET

Société LCBS CONSEIL propriétaire de 78 parts
Représentée par Madame Lucie BOURGADE

Société SCHVARTZ INVEST propriétaire de 174 parts
Représentée par Monsieur Henri SCHVARTZ

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 22 010 parts.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Florent BURTIN, gérant associé.

Les sociétés EXCEA et ABSOLUTE ACE, Commissaires aux Comptes titulaires, régulièrement convoquées, sont absentes et excusées.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance et du rapport des Commissaires aux Comptes,
- Rachat de 87 parts sociales en vue de les annuler,
- Offre de rachat des parts sociales à l'ensemble des associés, dans le respect du principe d'égalité entre les associés,
- Réduction consécutive du capital social d'une somme de 17 400 euros par diminution du nombre de parts sociales, sous réserve de la réalisation d'une condition suspensive,
- Modification corrélative des statuts sous la même condition,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- La copie de la lettre de convocation des Commissaires aux Comptes,
- Le rapport de la gérance,
- Le rapport des Commissaires aux Comptes,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance et du rapport des Commissaires aux Comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et du rapport des Commissaires aux Comptes, décide le rachat par la Société des 87 parts de 200 euros chacune, émises par la Société, détenues par la société MEKIDAD CONSULTING.

L'Assemblée fixe à titre provisoire le prix de rachat des parts de la société MEKIDAD CONSULTING, sur la base de la dernière valorisation arrêtée conformément à la Charte des associés, soit un prix unitaire de 1 156 euros et un prix provisoire global de cent mille cinq cent soixante-douze euros (100 572 €), sous réserve d'un ajustement ultérieur tel que prévu ci-après.

Le prix provisoire sera payable comptant, au plus tôt après l'expiration du délai d'opposition des créanciers.

L'Assemblée décide qu'à l'issue de l'arrêté des comptes clos le 30 septembre 2026, le prix définitif de rachat sera recalculé selon la méthode de valorisation prévue à la Charte des associés. La différence entre le prix provisoire et le prix définitif donnera lieu, selon le cas, au versement d'un complément de prix ou à restitution par l'associé sortant, dans un délai de 15 jours à compter de la notification du calcul du prix définitif.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale de l'ensemble des parts sociales rachetées sera imputé sur le poste de réserve « Autres réserves ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Afin de respecter le principe d'égalité entre les associés, l'offre de rachat par la Société est proposée à chacun des associés, dans les mêmes conditions que celles arrêtées par la présente Assemblée générale.

Les associés déclarent, à l'unanimité, renoncer au bénéfice de cette offre, et consentent en conséquence au rachat par la Société des parts détenues par la société MEKIDAD CONSULTING.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence des résolutions qui précèdent, décide la réduction du capital social d'une somme de 17 400 euros, pour le ramener de 4 402 000 euros à 4 384 600 euros par annulation des 87 parts d'une valeur nominale de 200 euros rachetées auprès de la société MEKIDAD CONSULTING.

Cette décision est prise sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux ou du rejet de celles-ci par le Tribunal de commerce ou tribunal des activités économiques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée constate que la réduction de capital résulte exclusivement du rachat et de l'annulation des parts sociales détenues par la société MEKIDAD CONSULTING. Elle précise que les droits financiers et politiques des autres associés demeurent inchangés, au prorata de leurs participations respectives, de sorte que le principe d'égalité entre associés est respecté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence des résolutions précédentes et sous réserve de la réalisation de la condition suspensive qui y est énoncée, décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 6 - APPORTS - FORMATION DU CAPITAL

Il est ajouté à cet article l'alinéa suivant :

"Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire en date des 30 septembre 2026, le capital social a été réduit d'une somme de 17 400 par rachat et annulation des 87 parts sociales appartenant à la société MEKIDAD CONSULTING pour être porté de 4 402 000 euros à 4 384 600 euros."

Le reste de l'article demeure inchangé.

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à QUATRE MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE EUROS SIX CENT (4 384 600 euros) divisé en 21 923 parts sociales de 200 euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 24 971 et attribuées aux associés en proportion de leurs droits respectifs, étant rappelé que :

- les 2 572 parts AFIGEC détenues par la société A.C.D. (AUDIT COMPTABILITE DIAGNOSTIC), numérotées de 121 à 205, 7963 à 8162, 10 727 à 13 000 et 14 966 à 14 978 ont été annulées.

- les 389 parts AFIGEC détenues par la société THEMIUM CONSEIL numérotées 18 272 à 18 659 et la part détenue par Monsieur Thibault MEYER numérotée 18 271 ont été annulées :

- les 87 parts AFIGEC détenues par la société MEKDAD CONSULTING numérotées 18 834 à 18 920 ont été annulées :

Les parts sont attribuées et réparties comme suit :

Société ALEOS EXPERTISE AUDIT ET CONSEIL

à concurrence de 1 678 parts sociales

portant les 20 282 à 21 959, ci 1 678 parts

Monsieur Jean-Claude ALLAIN,

à concurrence d'une part sociale au titre d'un prêt de consommation

portant le numéro 15 857, ci 1 part

Société AMALGAMA INOV

à concurrence 342 parts sociales

portant le numéro 1 086 à 1 193, 22 437 à 22 670, ci 342 parts

Madame Cinthia ATTLANE

à concurrence d'1 part sociale

portant le numéro 939, ci 1 part

Société BEQ EXPERTISE, AUDIT ET CONSEIL

à concurrence de 100 parts sociales

portant les numéros 14 267 à 14 301 et 14 859 à 14 923, ci 100 parts

Société BJC AUDIT ET FINANCE,

à concurrence de 600 parts sociales

portant les numéros 8 323 à 8 511, 9 286 à 9 365 et 13 237 à 13 567, ci 600 parts

Madame Valérie BLEUZÉ,

à concurrence d'une part sociale

portant le numéro 9 7901 ci 1 part

Société BURTIN ET ASSOCIES –JMFB PARTICIPATIONS

à concurrence de 6 336 parts sociales

portant les numéros 1 à 120, 696 à 904, 1 931 à 4 091, 4 125 à 5 624,
5 626 à 7 124, 7 379 à 7 778, 7 825 à 7 962, 10 163 à 10 282, 13 588 à 13 732,
13 864 à 13 874 et 14 933 à 14 965, ci..... 6 336 parts

Société B&D EXPERTISE

à concurrence de 697 parts sociales

portant les numéros 17 574 à 18 270, ci..... 697 parts

Monsieur BURTIN Florent

à concurrence de 1 part sociale

portant le numéro 5 625, ci..... 1 part

Monsieur BURTIN Jean-Marie

à concurrence de 1 part sociale

portant le numéro 695, ci..... 1 part

Monsieur BUSSON Jean-Christophe

à concurrence d'1 part sociale

portant le numéro 8 165, ci..... 1 part

Société CHALLENGER

à concurrence de 331 parts sociales

portant les numéros 1 194 à 1 237, 8 814 à 8 964, 9 131 à 9 165,
13 841 à 13 863, 14 845 à 14 858, 17 108 à 17 171 ci 331 parts

Société CHAUVIN CONSEIL EXPERTISE

à concurrence de 13 parts sociales

portant les numéros 22 047 à 22 059, ci 13 parts

Société CREARE SUCCESSION

En pleine propriété à concurrence de 1 897 parts sociales

portant les numéros, 1 241 à 1 320, 1 522 à 1 549, 8 168,
8 663 à 8 696, 9 180 à 9 186, 9 616 à 9 789, 10 308 à 10 352, 10 587 à 10 657,
13 001 à 13 151, 14 156 à 14 266, 14 979 et 14 980, 16 138 à 16 929,
17 172 à 17 572, ci 1 897 parts

Au titre de prêts de consommation à concurrence de 2 529 parts sociales,

Portant les numéros 978 à 1 085, 1 321 à 1 428, 1 562 à 1 723, 7 125 à 7 225,
8 171 à 8 322, 8 512 à 8 650, 8 697 à 8 813, 9 366 à 9 498,
9 839 à 9 946, 10 055 à 10 162, 10 283 à 10 307, 10 369 à 10 469,
13 733 à 13 840, 13 875 à 14 066, 15 858 à 16 073, 16 930 à 16 941,
21 960 à 22 046, 22 060 à 22 159, 22 160 à 22 436, 22 671 à 22 845 ci 2 529 parts

Monsieur Olivier DUBRULLE,

à concurrence d'une part sociale

portant le numéro 9 791 ci..... 1 part

Société EMIA CONSEIL
à concurrence de 99 parts sociales
portant le numéro 18 660 à 18 746, 23 160 à 23 171, ci 99 parts

Société EXALTA
à concurrence de 98 parts sociales
portant le numéro 18 747 à 18 833, 23 172 à 23 182, ci..... 98 parts

Société FERAUDIT
à concurrence de 826 parts sociales portant les numéros 206 à 484,
927 à 937, 940 à 977, 1 778 à 1 929,
10 707 à 10 726, 13 152 à 13 236, et 14 521 à 14 641,
17 031 à 17 107, 23 033 à 23 075, ci.....826 parts
Monsieur FERRAND Jean-Nicolas
à concurrence d'1 part sociale
portant le numéro 4 092, ci..... 1 part

Société FRESQUET & ASSOCIES
à concurrence de 135 parts sociales
portant le numéro 19 008 à 19 094, 23 194 à 23 241, ci 135 parts

Société FLB SERVICES
à concurrence de 32 parts sociales
portant les numéros 906 à 915, 4 110 à 4 124, 9 173 à 9 179, ci..... 32 parts

Société GAJEC
à concurrence de 120 parts sociales
portant les numéros 1 724 à 1 777, 8 651 à 8 662,
9 187 à 9 193, 9 792 à 9 838, ci 120 parts

Société GALATEE
à concurrence de 788 parts sociales
portant les numéros 485 à 694, 1 238 à 1 240, 1 429 à 1 521,
1 550 à 1 561, 8170, 8 965 à 9 130, 14 302 à 14 520, 23 076 à 23 159, ci..... 788 parts

Monsieur GIRAUD Yannis
à concurrence d'1 part sociale
portant le numéro 8 166, ci..... 1 part

Madame JACQUES Marie-Aurore
à concurrence de 1 part sociale
portant le numéro 4 094, ci..... 1 part

Madame Sophie JAMIN
à concurrence de 357 parts sociales
portant le numéro 19 404 à 19 760, ci..... 357 parts

Madame JEAN Gaëlle
à concurrence d'1 part sociale
portant le numéro 8 169, ci..... 1 part

Monsieur Bruno JEUNEMAITRE-KALTWASSER
à concurrence de 355 parts sociales
portant le numéro 19 927 à 20 281, ci..... 355 parts

Société KISLEV CONSEIL
à concurrence de 89 parts sociales
portant les numéros 16 942 à 17 030 ci.....89 parts

Madame Annie LE LOSTEC
à concurrence d'une part sociale au titre d'un prêt de consommation
portant le numéro 15 856, ci..... 1 part

Société LEAD CONSEIL
à concurrence de 301 parts sociales
portant les numéros 14 067 à 14 115, 14 642 à 14 844 et 14 992 à 15 000, ci 301 parts

Monsieur LEBOUVIER François
à concurrence d'1 part sociale
portant le numéro 8 164, ci..... 1 part

Société LFINANCE
à concurrence de 327 parts sociales
portant les numéros 8 167, 9 499 à 9 509, 9 947 à 10 054,
13 568 à 13 587, 22 846 à 23 032, ci 327 parts

Société MA RH Talent
à concurrence de 18 parts sociales
portant les numéros 905, 4 095 à 4 109, 9 166 et 9 167, ci 18 parts

Monsieur NEGREL Franck
à concurrence d'1 part sociale
portant le numéro 4 093, ci..... 1 part

Société PERIER CONSULTING EURL
à concurrence de 1 338 parts sociales
portant les numéros 916 à 926, 1930, 7 226 à 7 378, 7 779 à 7 824, 8 163,
9 168 à 9 172, 9 194 à 9 214, 9 511 à 9 615, 10 658 à 10 706, 14 924 à 14 932,
14 981 à 14 991 et 15 001 à 15 855, ci..... 1 338 parts

Monsieur PERIER Dominique
à concurrence de 1 part sociale
portant le numéro 9 510, ci..... 1 part

Société P&L MDP CONSEILS
à concurrence de 98 parts sociales
portant le numéro 18 921 à 19 007, 23 183 à 23 193 ci..... 98 parts

Société PROPHYLAXIS EXPERTISE-COMPTABLE à
concurrence de 356 parts sociales
portant le numéro 10 353 à 10 368, 10 470 à 10 586 et 16 074 à 16 137,
et 19 095 à 19 253, ci 356 parts

Madame Betty QUINCHON
à concurrence d'1 part sociale
portant le numéro 938, ci..... 1 part

Monsieur Jérôme REBISCOUL
à concurrence de 1 part sociale
portant le numéro 17 573, ci 1 part

Société XANTHYLENE
à concurrence de 320 parts sociales
portant le numéro 23 242 à 23 561.....320 parts

Société MLC ADVISORY
à concurrence de 83 parts sociales
portant le numéro 19 761 à 19 843 83 parts

Société MARTEL SOCIETE INVESTISSEMENT,
à concurrence de 83 parts sociales
portant le numéro 19 844 à 19 926..... 83 parts

Société FRISAMAEC
à concurrence de 827 parts sociales
portant le numéro 23 562 à 24 388.....827 parts

Société MALAGA
à concurrence de 403 parts sociales
portant le numéro 24 389 à 24 791.....403 parts

Société SERENFI CONSULTING
à concurrence de 78 parts sociales
portant 19 254 à 19 303 et 24 792 à 24 819 78 parts

Société LCBS CONSEIL
à concurrence de 78 parts sociales
portant le numéro 19 304 à 19 353 et 24 820 à 24 847.....78 parts

Société SCHVARTZ INVEST
à concurrence de 174 parts sociales
portant le numéro 19 354 à 19 403 et 24 848 à 24 971.....174 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 21 923 parts.

Conformément à la loi, les soussignés déclarent expressément que les 21 923 parts sociales susvisées, sont intégralement libérées et sont réparties entre les associés dans les proportions indiquées ci-dessus ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la gérance à l'effet de procéder au rachat des parts sociales de l'associé sortant, de verser le prix provisoire fixé sur la base de la dernière valorisation, puis, après détermination du prix définitif calculé conformément à la Charte des associés à l'issue des comptes arrêtés au 30 septembre 2026, de procéder, le cas échéant, au paiement d'un complément de prix ou à l'obtention de la restitution du trop-perçu.

L'Assemblée Générale donne également tous pouvoirs à la gérance à l'effet de constater, dans un acte unique, la réalisation de la condition suspensive, le rachat et l'annulation des parts sociales rachetées, la réalisation définitive de la réduction du capital social ainsi que la mise à jour corrélative des statuts, et plus généralement d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires y afférentes.

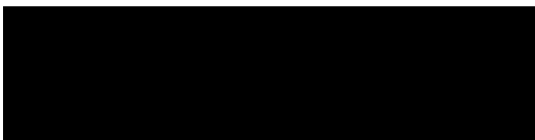
Tous pouvoirs sont conférés au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal et des actes subséquents à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

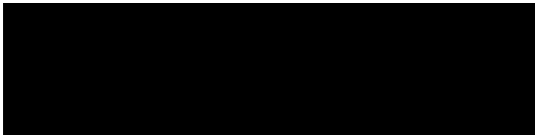
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

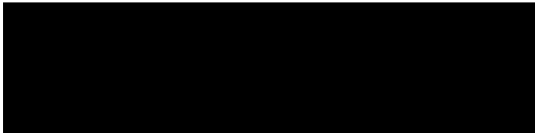
Florent BURTIN



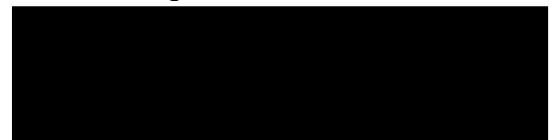
Jean-Claude ALLAIN



Jean-Nicolas FERRAND



Dominique PERIER



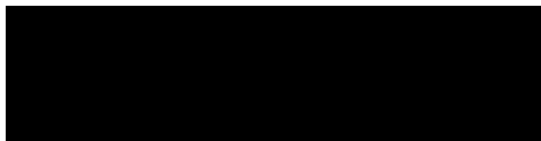
Annie LE LOSTEC



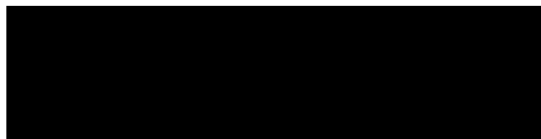
Franck NEGREL



Yannis GIRAUD



Jérôme REBISCOUL



François LEBOUVIER



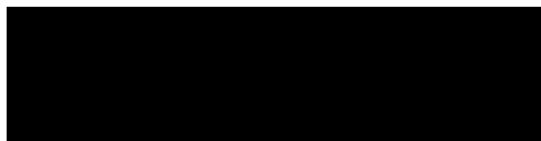
Bruno JEUNEMAITRE-KALTWASSER



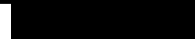
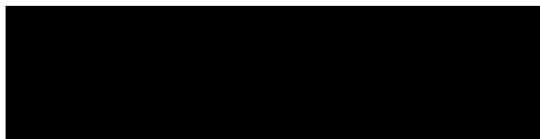
Pierrick CHAUVIN



Cinthia ATTLANE



Sophie JAMIN



Dan ZERBIB



Sébastien RIVALLANT

